

gnon, puis nonce en Espagne. Ce prélat avait alors soixante-quatorze ans; c'était un homme d'une rare probité et d'une grande honnêteté de caractère.

Au commencement de 1807, Pie VII procéda à l'un des actes les plus importants du magistère suprême dont il était investi. « Nous sommes encore Pontife, peut-être » pour quelques mois, dit Pie VII; qui » sait si de nouvelles victoires au Nord de » l'Europe ne deviendront pas le signal de » Notre ruine? Hâtons la célébration d'une » fête où la tiare, la même tiare qu'un fils » devenu ingrat nous a offerte en présent, » peut encore se poser sur Notre tête. »

XI. CANONISATIONS — DÉCRETS DE NAPOLEON FAVORABLES AU CLERGÉ DE FRANCE — LETTRE AU PRINCE EUGÈNE, VICE-ROI D'ITALIE — LE GÉNÉRAL DE MIOLLIS OCCUPE ROME.

Il y avait quarante ans que Rome n'avait pas vu de canonisation; or, le 24 mai 1807, Pie VII, au milieu de la pompe accoutumée, procéda à la canonisation de cinq bienheureux. L'une était Française, sainte Colette, réformatrice des Clarisses. Les autres étaient : saint François Caracciolo, sainte Angèle Mérici, fondatrice des Ursulines; saint Benoît de Saint-Philadelphie, Franciscain, et sainte Hyacinthe Marescotti, du Tiers-Ordre de Saint-François. Quelques jours auparavant, pour marquer sa bienveillance envers la France et sa capitale, le Pape publiait une Bulle (28 février 1807), qui érigeait l'église Notre-Dame de Paris en basilique mineure.

De son côté, Napoléon rendit alors plusieurs décrets favorables au clergé de France. On restitua aux Fabriques les biens non vendus; on assura le traitement de 30000 succursales, on donna 24000 bourses aux Séminaires diocésains, qui commencèrent ainsi à pouvoir réparer les brèches faites dans les rangs du clergé.

Les Sœurs vouées au soulagement des pauvres, tant dans les hôpitaux que dans les écoles, reçurent des secours et purent

fonder des noviciats. Les Frères des Ecoles chrétiennes, dont quelques membres vivaient isolés à Lyon, furent approuvés et purent rallier leurs Frères dispersés. Les Lazaristes furent chargés des Indes; les prêtres des Missions étrangères et ceux du Saint-Esprit de l'Amérique et de l'Extrême-Orient; enfin, les prêtres de Saint-Sulpice, qui avaient à leur tête le célèbre abbé Emery, si apprécié de Napoléon, reçurent la direction de plusieurs Séminaires, tandis que les Trappistes se reformaient au Mont-Valérien, à la porte de la capitale (1).

Mais, faut-il le dire? Cette bienveillance envers le clergé de France n'arrêtait point l'empereur dans son plan contre le Pape; cette bienveillance servait de manteau à ses projets de spoliation. Vers ce même temps, à la date du 22 juillet, il écrivait au prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, la lettre insolente, qu'on va lire :

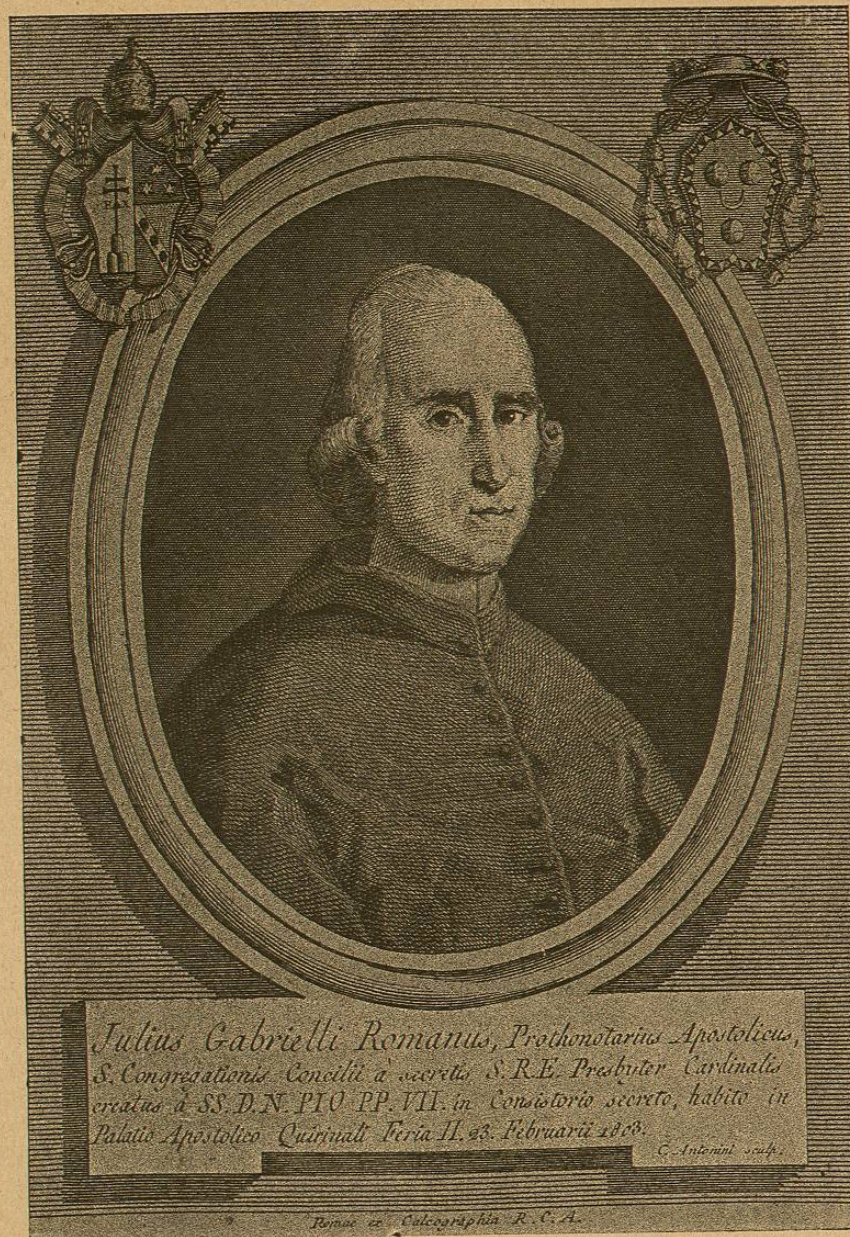
MON FILS,

J'ai vu dans la lettre que Sa Sainteté vous a adressée, et que certainement elle n'a pas écrite, j'ai vu qu'elle me menace. Croirait-on donc que les droits du trône sont moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la tiare? Il y avait des rois avant qu'il y eût des Papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que j'ai fait à la religion, les insensés! Ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin du monde en Allemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion que le Pape n'y fait de mal, non par de mauvaises intentions, mais par les conseils irascibles de quelques hommes bornés qui l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté; cette ridicule pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes; il y a une erreur de mille ans de date. Le Pape qui se porterait à une telle démarche cesserait d'être Pape à mes yeux; je ne le considérerais que comme l'Antéchrist envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remerciais Dieu de son impuissance. Si cela était ainsi, je séparerais mes peuples de toute communion avec Rome. Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mon trône en interdit, m'excommunier? *Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats? Pense-t-il mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Il ne lui resterait plus alors qu'à essayer de me faire couper les cheveux et de m'enfermer dans un monastère.....* Le

(1) PICOT, cité par ROHRBACHER, liv. LCI.

Pape actuel s'est donné la peine de venir à mon couronnement à Paris. J'ai reconnu à cette démarche un saint prélat : mais il voulait que je lui cédasse les Légations; je n'ai pu ni voulu le faire. Le Pape actuel est trop puissant; les prêtres ne sont point faits pour gouverner..... Pourquoi le

Pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César, et est-il sur la terre plus que Jésus-Christ? Peut-être le temps n'est pas loin, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes États, où je ne reconnaitrai le Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les



évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les Églises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un Concile, pour faire mes affaires sans Pape..... Je tiens ma couronne de Dieu et de mes peuples; je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples..... Tels sont mes sentiments, mon fils; j'ai jugé important de vous les faire connaître. Je n'autorise plus qu'une seule lettre de vous à Sa Sainteté pour lui faire connaître que je

ne puis consentir à ce que les évêques italiens aillent chercher leur institution à Rome.

De ce langage violent à des actes plus violents encore, le chemin était court; il fut vite franchi.

L'empereur avait annoncé un voyage en Italie et peut-être à Rome. Pie VII s'em-

pressa d'envoyer au-devant du conquérant les deux cardinaux Caselli et Opizzoni, qui le vinrent complimenter à Milan. Quelques jours après on apprit qu'une armée française destinée à Naples se dirigeait sur Rome. Elle était sous les ordres du général de Miollis, le frère du saint évêque de Digne (1). Cette armée pénétra dans la ville le 2 février 1808.

Les Français, dans cette occasion, manquèrent à tous les égards, dit le cardinal Pacca (2); ils incorporèrent les troupes pontificales dans leurs rangs, jetèrent en prison la garde noble, chassèrent à main armée les cardinaux napolitains; enfin, ils prirent possession, au mépris de tous les droits, du duché d'Urbin et des Marches, des provinces d'Ancone, de Macerata et de Camérino, qui furent déclarées irrévocablement réunies au royaume d'Italie.

Le 3 février, Pie VII recevant en audience Alquier et le général français, leur déclara que tant que les troupes occuperaient Rome, il se considérait comme prisonnier et qu'aucune négociation n'était possible désormais.

Dès lors, en effet, le Pape resta confiné dans le Quirinal, comme Pie IX et Léon XIII de nos jours, dans le Vatican. Dès la veille, le Souverain Pontife avait mandé le cardinal Pacca pour lui confier le poste de ministre d'État en remplacement du cardinal Gabrielli que les Français avaient arrêté dans son appartement et chassé de Rome (3).

Désormais, tout en consultant encore les *Mémoires de Consalvi*, nous puiserons surtout dans les *Mémoires du cardinal Pacca*, témoin de tout ce qu'il raconte (4).

(1) Voir sa biographie, n° 193 des *Contemporains*.

(2) *Mémoires*, t. I<sup>er</sup>, p. 2.

(3) Le cardinal Jules Gabrielli, né le 20 juillet 1748, d'une famille princière de Rome, fut, en 1810, l'un des cardinaux noirs, et, à ce titre, exilé à Montbard. Dès qu'il fut libre, il revint à Fontainebleau d'où il fut arraché au mois de janvier 1814 et conduit au Vigan. M. le V<sup>e</sup> d'Alzon tint à honneur de le recevoir à son château de Lavagnac. C'est là qu'il prédit au jeune Emmanuel d'Alzon, alors âgé de trois ans et demi, les hautes destinées que la Providence lui réservait : « Gardez bien cet enfant, avait dit à la mère d'Emmanuel le noble exilé, car il sera la gloire de sa famille ! »

Le cardinal Gabrielli revint à Rome un peu plus tard, et y il mourut le 26 septembre 1822.

(4) *Mémoires du cardinal Pacca*, traduits par JAMET, Caen, 1832, 2 vol. in-8<sup>e</sup>.

X. ALQUIER REMPLACÉ PAR MIOLLIS QUI REÇOIT L'ORDRE D'ARRÊTER LE PAPE — EMBARRAS DU GÉNÉRAL — LA BULLE D'EXCOMMUNICATION AFFICHÉE DANS ROME.

Pie VII, par l'organe du cardinal Casoni, fit annoncer que les fêtes du carnaval, si chères aux Romains, n'auraient pas lieu cette année-là (mars 1808). Le deuil de la ville et du Pape conseillaient cette attitude, non moins que la prudence; car, à l'abri du masque, les Romains eussent peut-être été tentés de provoquer les Français. Cette mesure ne laissa pas que de provoquer quelques murmures dans le peuple. Mais des épreuves bien plus cruelles allaient désormais se succéder sans interruption.

De Paris, on avait envoyé à Alquier une note, dictée, dit-on, par l'empereur, et qui devait être remise au Pape lors de l'occupation de Rome.

L'ambassadeur avait différé, trouvant honteux d'ajouter aux tristesses d'un envahissement l'odieux de l'insulte. Voyant qu'il n'obtenait aucun sursis, il demanda ses passeports et partit, accréditant à sa place M. Lefebvre, son premier secrétaire. Celui-ci reçut à son tour l'ordre de quitter Rome, où le général de Miollis demeura chargé de la police. C'était le régime du sabre qui succédait aux relations diplomatiques. Dans l'intervalle, le cardinal Joseph Doria avait remplacé Casoni à la secrétairerie d'État; mais, arraché de Rome par la force, il dut s'enfuir et se retira à Gènes. Il fut remplacé par le cardinal Gabrielli.

Tout espoir d'accommodement s'évanouissait.

Pie VII donna l'ordre à son représentant à Paris, le cardinal Caprara, de demander ses passeports et de revenir sans délai. Le 21 avril, un piquet de soldats français enlevait de sa maison le gouverneur militaire de Rome, Monsignor Cavalchini. Chaque jour apportait son insulte nouvelle. Enfin, le 11 juillet, le Pape assembla dans un Consistoire les cardinaux que les Français n'avaient pas encore expulsés de Rome.

Ici se place un épisode important.

Dans les derniers jours du mois d'août, un homme déguisé (disons à l'honneur de notre patrie, alors si indigne de sa mission, que cet homme était Français) pénétra jusqu'au cardinal Pacca : « Éminence, lui dit-il, une frégate anglaise, envoyée de Palerme par le roi Ferdinand de Sicile, à la prière du cardinal Gabrielli, croise devant Fiumicino pour conduire Sa Sainteté en Sicile. Qu'il vienne, il en est encore temps ! » Pie VII, à qui le cardinal raconta l'entrevue, se recueillit un instant : « Non, » dit-il, Nous ne quitterons le Saint-Siège » que si la force vient Nous en arracher ! »

Cette force brutale se préparait dans l'ombre. Le 6 septembre, un officier piémontais, nommé Muzio, se présentait chez le cardinal Pacca, successeur de Gabrielli, et lui intimait l'ordre de quitter Rome à l'instant, sous prétexte qu'il avait publié une note pouvant entraver les enrôlements faits par les Français. A certaines heures, tous les prétextes sont bons entre les mains des pervers; souvent même ils s'en passent.

Le cardinal déclara qu'il ne partirait point et qu'à Rome il n'avait à recevoir d'ordre que du Souverain Pontife.

Pie VII arriva sur ces entrefaites. Il reprocha amèrement à Miollis les outrages dont on l'abreuvait et déclara qu'il ne céderait qu'à la violence. Prenant alors par la main le cardinal Pacca, il retourna dans ses appartements (1).

Dès lors, il parut évident que le gouvernement impérial n'attendait plus qu'une occasion favorable pour s'emparer de la personne du Pape, fût-ce même par la violence. La fin de l'année 1808 fut une longue suite de violations de tous les droits, de protestations et de menaces, de colères nouvelles. Le général Miollis, qui avait quitté Rome quelque temps pour aller à Mantoue, avait été provisoirement remplacé par Lemarrois. De Mantoue, Miollis demanda à Napoléon quels ordres nouveaux il avait à lui intimer. L'empereur était alors à Vienne, dont il venait de s'emparer le 13 du mois de mai. Quatre jours après,

(1) ARTAUD DE MONTO, *Vie de Pie VII*, t. II, p. 159.

Napoléon transmettait à son général sa réponse; c'était un décret qui réunissait à l'empire français tous les États du Pape et déclarait Rome ville impériale et libre.

Notons que ce document était daté du château de Schœnbrunn, où vingt et un ans plus tard, mourra le petit roi de Rome.

Miollis revint avec ce décret de spoliation et ne se gêna pas d'en parler publiquement. C'est alors que Pie VII fit préparer secrètement une Bulle destinée à protester devant l'Europe contre les événements qui n'allaient pas tarder à se produire.

Miollis était un soldat à l'obéissance passive; sage, modéré même dans tout ce qui ne touchait pas à la discipline militaire, il exécutait avec ponctualité, disons servilement, les ordres reçus. Cependant, il avait connaissance de la Bulle d'excommunication préparée contre le ravisseur et ses auxiliaires, et cette Bulle l'effrayait; il eût bien voulu pouvoir contenter tout le monde et son maître; mais, comment concilier des intérêts si opposés?

Le 10 juin, dans la matinée, le cardinal Pacca reçut un billet lui annonçant que le gouvernement allait être changé et, en effet, vers 10 heures, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, le pavillon pontifical fut descendu et aussitôt remplacé par les couleurs françaises. Quelques instants après, Tibère Pacca, neveu du cardinal, accourait au palais, portant à la main un exemplaire du décret impérial affiché par ordre de Miollis. Tout tremblant, le cardinal dut lire au Pape le décret de sa déchéance.

Quand Pie VII eut entendu cette lecture, il s'approcha de sa table et apposa sa signature au bas de la Bulle d'excommunication.

Cette Bulle devait être affichée le jour même dans les lieux consacrés aux notifications importantes, c'est-à-dire officiellement à Saint-Pierre, à Sainte-Marie-Majeure et à Saint-Jean de Latran. D'autres furent apposées sur divers points de Rome.

Le Pape, raconte le cardinal Pacca, était hésitant; il ne savait pas s'il devait publier une Bulle

d'excommunication dont les conséquences étaient incalculables. Il me dit : « Mais vous, que feriez-vous ? — Moi, répondit le cardinal, après qu'un si grand acte a menacé nos ennemis, après qu'il a été espéré des populations, je le ferais. » Mais la demande de Votre Sainteté me met en agitation. Elevez les yeux au ciel, Très-Saint Père, et puis donnez-moi vos ordres. Soyez sûr que ce qui sortira de votre bouche sera ce que veut le ciel. » Alors, le Saint-Père éleva ses yeux au ciel et après une courte pause, il dit : « Hé bien, donnez cours à la Bulle. » Il ajouta : « Qu'ils prennent bien garde, ceux qui exécuteront vos ordres, surtout qu'ils ne soient pas découverts ! ils seraient certainement condamnés à être fusillés, et Nous en serions inconsolable. — Saint-Père, répondit le cardinal Pacca, je donnerai des instructions pour qu'on prenne toutes les précautions possibles, et qu'on ne se hasarde pas témérairement. Cependant, je ne puis garantir qu'il n'arrivera pas quelque fâcheux événement. Dieu, s'il veut cette opération, saura bien la protéger, la favoriser. » Cette publication eut lieu peu d'heures après, d'une manière si extraordinaire qu'elle plongea dans la stupeur le général et toute la ville de Rome.

La Bulle commençait par ces mots : *Quum memorandâ illa die*; son étendue ne nous permet pas d'en donner le texte tout entier, mais en voici les dispositions principales :

« A CES CAUSES, par l'autorité du Dieu tout puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de cette illustre ville et du territoire ecclésiastique, après la violation sacrilège du patrimoine de saint Pierre, entreprise et consommée par les troupes françaises, ont commis dans Rome et dans les possessions de l'Église, contre les droits et les immunités de l'Église et du Saint-Siège, les excès ou quelques-uns des excès que Nous avons dénoncés dans les allocutions consistoriales susdites (16 mars et 11 juillet 1808), et dans plusieurs protestations ouréclamations publiées par Notre ordre, tous leurs commettants, auteurs, conseillers ou adhérents, tous ceux enfin qui ont facilité l'exécution de ces violences ou les ont exécutées par eux-mêmes, ONT ENCOURU L'EXCOMMUNICATION MAJEURE et autres censures et peines ecclésiastiques portées par les saints Canons et Constitutions apostoliques, par les décrets des Conciles généraux, et notamment du saint Concile de Trente; et, au besoin, Nous les EXCOMMUNIONS ET ANATHÉMATISONS de nouveau. Nous les déclarons par là même déchus de tous privilèges et indults accordés tant par Nous que par Nos prédécesseurs. Nous voulons qu'ils ne puissent être absous de ces censures par personne que par Nous-même ou Notre successeur (excepté toutefois à l'article de la mort).

Ce document fut affiché par un nommé Mengacci (1). Bien qu'elle fut en éveil, la police de Miollis n'en eut connaissance que le lendemain. L'affichage eut lieu avec un bonheur extraordinaire, en plein jour, un dimanche et pendant les Vêpres.

Le peuple de Roïne applaudit à cet acte de vigueur apostolique et, mettant en rapports sa conduite avec sa pensée, il résolut d'observer les devoirs que lui créait une situation si nouvelle. Les employés romains de toutes les administrations s'abstinrent dès le lundi de paraître à leur poste. Il n'y eut pas jusqu'aux portefaix de la douane et aux balayeurs des rues, qui, dès le premier jour, refusèrent tout travail.

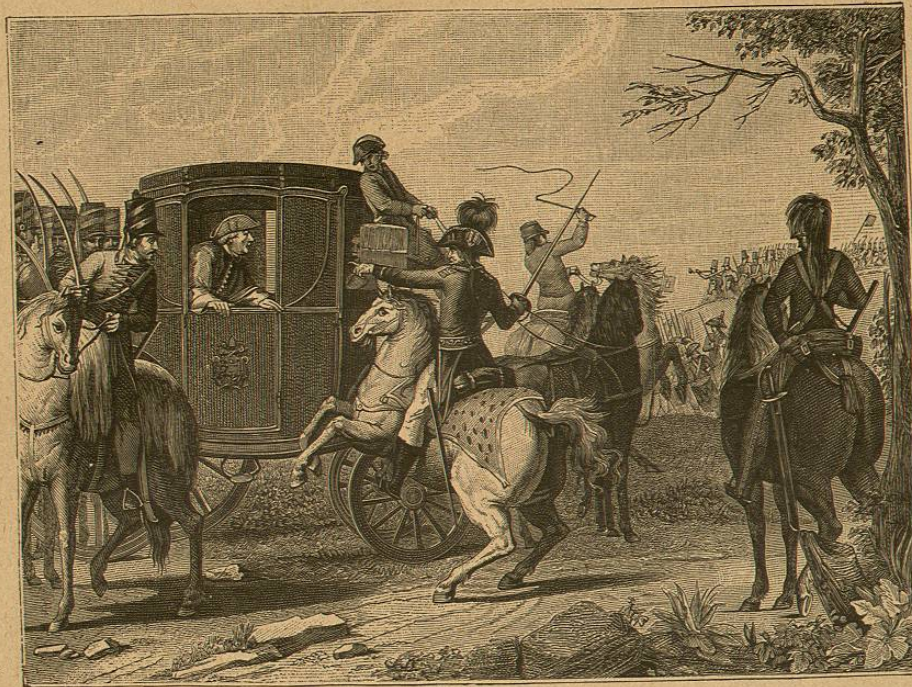
Avec une rapidité extraordinaire, des copies parvinrent sur tous les points de l'Europe. A Paris, l'une d'elles fut apportée par Eugène de Montmorency, qui la cacha dans ses bottes (2).

Cependant, une de ces affiches avait été saisie sur les murs de l'église Saint-Marc et portée à Miollis. Le général pâlit. Avant même de communiquer cette pièce aux membres de la Consulte établie par l'empereur à Rome, il dépêcha un courrier extraordinaire à Napoléon, qui lui porta la fameuse affiche.

Miollis, toutefois, n'était rien moins que rassuré; il redoutait que le Pape, revêtu de ses habits pontificaux, ne sortit de son palais pour tenter, en faveur de son pouvoir, un mouvement populaire. L'exaspération des Romains était telle, en effet, que tout eût été à craindre d'un pareil soulèvement. Mais les Papes n'ont pas l'habitude de recourir à ces moyens pour soutenir leurs droits. Nous allons voir maintenant comment le droit le plus sacré dut céder à la force la plus brutale.

(1) Ce texte est tout entier dans les *Mémoires du cardinal Pacca* (texte français, t. I<sup>er</sup>, p. 136-162 et texte latin, t. II, p. 386-410).

(2) *La Congrégation*, par GEOFFROY DE GRAND-MAISON, p. 105.



PIE VII ARRÊTÉ PAR LES FRANÇAIS ET CONDUIT A SAVONE

## CHAPITRE IV

### LA CAPTIVITÉ — SAVONE — DÉVOUEMENT

#### XIII. RADET REÇOIT L'ORDRE D'EXÉCUTER L'ORDRE D'ARRÊSTATION — IL PREND SES DISPOSITIONS MILITAIRES — ASSAUT DU QUIRINAL PENDANT LA NUIT — SCÈNES DE L'ARRÊSTATION — LE PAPE EST MIS EN VOITURE FERMÉE A CLÉ — ANECDOTE — PROTESTATION

On s'observait de part et d'autre avec les plus vives inquiétudes. Le 4 juillet, Miollis avait mandé près de lui le colonel Radet, Radet, appelé de Toscane par une lettre directe de Napoléon et qui allait bientôt assumer une si odieuse responsabilité devant l'histoire.

Que se passa-t-il dans cette entrevue? Quels ordres avaient reçu les deux complices? Que commanda Miollis à Radet? nous ne le savons pas; mais ce que les

mémoires du temps ont rapporté, ce que Radet lui-même a répété dans deux rapports, l'un de 1809, l'autre de 1814, c'est que, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, le général prépara un assaut contre le palais habité par le Pape. Et comme s'il eût fallu un rapprochement entre l'attentat qui se tramait et celui du jardin des Oliviers, un homme se présenta pour guider les assaillants. C'était un certain Bassala, ancien portefaix chassé pour vol du palais du Pape.

Quand toutes les dispositions militaires furent prises par Radet, assisté des colonels Siry, commandant de la place de Rome, et Coste, commandant la gendarmerie, on convint d'attendre l'heure convenable pour commencer les opérations.

Arrivées par petits pelotons, pour ne pas